



QUELQUES EXEMPLES DE RESSOURCES POUVANT ÊTRE MOBILISÉES

- Accompagnement à la scolarité renforcé en petits groupes ou en individuel
- Accompagnement vers un établissement de santé
- Actions de soutien à la parentalité
- Orientation vers des activités sportives et culturelles
- Accompagnement et sensibilisation au numérique

RÉUSSITE ÉDUCATIVE À PARIS

Un accompagnement individualisé pour des enfants et adolescents de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité scolarisés en éducation prioritaire et/ou habitant un quartier politique de la ville. L'accompagnement peut aussi s'adresser à leurs parents.

CONTACTEZ-NOUS

Groupement d'Intérêt Public pour
la Réussite Éducative à Paris

Coordonnatrice des parcours de Réussite
Educative - 18e arrondissement

Myriam ALOUGHI

06 70 60 44 81

myriam.aloughi@paris.fr



Le dispositif de réussite éducative à Paris

18e arrondissement

Accompagner l'enfant vers sa réussite

Comprendre le dispositif

Le dispositif de Réussite Éducative est porté par un Groupement d'Intérêt Public, composé de :

- **L'État** : Préfecture de Paris et Education Nationale
- **La Mairie de Paris**
- **La Caisse d'Allocations Familiales de Paris**

SECTORISATION

Il est mis en place sur 11 territoires, par les **coordonnateurs de Réussite Éducative**, appuyés par les **Équipes de Développement Local** (DDCT, Mairie de Paris)

LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

... est un dispositif de **prévention** qui permet de proposer un accompagnement individualisé à un enfant ou un jeune présentant des signes de fragilité (scolaires, psychiques, éducatives...). Il repose sur le regard croisé de professionnels du champ éducatif (école, collège, service social et de santé scolaires, associations locales, club de prévention...) :

- durant une période d'un an maximum, renouvelable une fois
- avec l'accord et en lien étroit avec les parents
- en impliquant les partenaires du territoire
- en mobilisant des actions de droit commun et/ou des ressources propres au dispositif de réussite éducative

Tous les partenaires associés sont soumis à une **charte de déontologie spécifique** garantissant le respect de la confidentialité des échanges.

COMMENT FONCTIONNE-T-IL ?

- Un partenaire du territoire (institution, association...) ou les parents directement identifient un **enfant en fragilité**
- **Sollicitation du coordonnateur de réussite éducative**
- 2 modes de saisine
 - Le circuit EPRE : Présentation de la situation en **Équipe Pluridisciplinaire de Réussite Éducative**, composée de professionnels du territoire
 - Le circuit court : **Réservé aux équipes éducatives** pour permettre directement l'entrée en parcours d'un enfant identifié par l'établissement scolaire
- **Proposition d'actions**
- **Désignation d'un référent** qui accompagnera l'enfant tout au long du parcours, en lien régulier avec ses parents